SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

<u>Présents</u>: David AYMAR, Jean-Louis AYMAR, Perrine BAYET, Emmanuel BILLOT, Philippe CHABUT, Sébastien COUDERC, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Séverine LAGARRIGUE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Carole PUECH, Jérémy VAISSIERE.

Excusés: Marthe LAVAISSIERE Absents: Philippe PUECH

Secrétaire de Séance : Perrine BAYET

La séance débute à 21 heures 15

Après vérification du quorum, Mme Perrine BAYET est désignée comme secrétaire de séance.

VALIDATION DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU 04 et DU 10 JUILLET 2020

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ayant reçu les comptes-rendus des conseils municipaux des séances du 04 et du 10 juillet 2020 s'il a des commentaires à formuler. En l'absence d'observations, les comptes-rendus des conseils municipaux des séances du 04 et du 10 juillet 2020, sont validés à l'unanimité.

1-Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Monsieur le Maire expose que la commune de PUYCAPEL est représentée dans toutes les commissions de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, suite au conseil d'installation de cette dernière, tenu le 13 juillet. La commission *Transition écologique* s'est du reste réunie ce soir à Saint-Mamet.

2- AUBERGE COMMUNALE – CONTRAT D'AFFERMAGE 2020

Monsieur le Maire expose que suite au départ des gérants de l'auberge au 31 octobre 2019, le conseil municipal a étudié les différentes candidatures reçues. Monsieur PELLETIER Laurent et Mme PELLETIER Nicole, ont été retenus pour gérer l'activité de l'ensemble de l'auberge communale de Mourjou, à compter du 1er Août 2020.

Le montant de la redevance mensuelle est fixé à 550 € par mois, à compter du 1^{er} Août 2020 répartie comme suit : partie commerciale et partie privée : 550.00 €

La révision se fera annuellement selon l'indice de référence des loyers. Le dépôt de garantie s'élève à la somme de 1 000 euros à verser le 1er août 2020.

Maître Jean-Marie HENRI, notaire à Maurs, est désigné pour établir le contrat d'affermage.

PB PC AN MY DS

PBR FN MA MR CL SU SC

JAM AP AD CF EB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le choix de Monsieur PELLETIER Laurent et Mme PELLETIER Nicole comme gérants de l'auberge communale de Mourjou et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat d'affermage et toutes les pièces relatives à ce dossier.

3-AMENAGEMENT RD66-FOND DU BOURG-Mission de maîtrise d'œuvre à CIT

Monsieur le Maire propose de solliciter Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) pour assurer la mission de Maîtrise d'Œuvre du projet d'aménagement de la RD66 – Fond du Bourg. Cantal Ingénierie et Territoires fournira une proposition de mission avec phasage, ainsi qu'une estimation du montant de la prestation.

La proposition est validée à l'unanimité.

4-AMENAGEMENT RD66-FOND DU BOURG-Demande de subvention régionale au titre du BONUS RELANCE 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du secteur communal du Colombier et de ses abords sur la RD66, dont l'objet est la création de liaisons douces.

Considérant la volonté d'améliorer l'attractivité et la sécurité du village par un cheminement piéton sur la partie sud du village de Calvinet, le long de la route départementale n° 66 en direction de la salle des fêtes, la Gendarmerie, les six pavillons locatifs pour personnes âgées ou à mobilité réduite actuellement en construction, le boulodrome, la Maison de Santé, le lotissement du Puech, le terrain de sports et le camping municipal.

Considérant l'adoption de ce projet d'aménagement validé en séance du conseil municipal du 14 juin 2019,

Considérant l'approbation du devis établi par l'Atelier Cyril VIDAL, architecte, pour la réalisation des travaux, d'un montant de 111 210 € HT,

Considérant que le Conseil régional a lancé en juillet 2020, un appel à projet pour une demande de subvention au titre du BONUS RELANCE 2020-2021 et que le projet de la commune entre dans les critères d'attribution de cette subvention.

Monsieur le Maire propose de répondre à cet appel à projet pour l'aménagement du Fonds du Bourg – RD66

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

1/ APPROUVE le plan prévisionnel suivant :

-Conseil régional (au titre du Bonus Relance 2020-2021) 55 605 €
-Conseil départemental (Fonds Cantal Innovation 2019) 15 000 €
-Emprunt 18 363 €
-Autofinancement commune 22 242 €
Soit un total H.T de

2/ SOLLICITE, Monsieur le Président du Conseil régional, pour l'obtention d'une subvention au titre du BONUS RELANCE 2020

3/ AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

MR SU BU MA TIL AY DS ALL PB CP SE GB THE JAM PRE SL

5-VOIE COMMUNALE DE JALENQUES-Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire expose que la commune a lancé une consultation de type procédure adaptée relative à la création de la voie communale de Jalenques. Le groupement d'entreprises EUROVIA / LAPIERRE, et l'entreprise COLAS, ont répondu.

Il indique que le rapport de jugement des offres a été établi par l'agence départementale Cantal Ingénierie & Territoires (CIT), le 12 août 2020. Il en ressort que le groupement EUROVIA/LAPIERRE présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Conformément au règlement de consultation, CIT a engagé une négociation avec les entreprises, portant uniquement sur le prix des prestations. Cette négociation permet de demander aux entreprises des précisions, notamment sur leur démarche qualité.

Compte-tenu du résultat de cette négociation, en date du 2 septembre 2020, il est demandé au conseil municipal de délibérer, afin de choisir l'entreprise.

Vu la délibération n°2020-13 en date du 28 février 2020 approuvant le tracé du chemin de Jalenques et l'estimatif des travaux de voirie fixé à 405 000 € H.T.

Vu le rapport de jugement des offres établi par l'agence départementale Cantal Ingénierie & Territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de création de la voie communale de Jalenques au groupement d'entreprise EUROVIA / LAPIERRE pour un montant total de travaux de 394 996.65 € H.T.

6- PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2020 – Autorisation donnée à CIT pour le lancement de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire rappelle que messieurs Sylvain DELRIEU et Robert MALBOS ont sélectionné un certain nombre de chemins, et accompagné les représentants de la COLAS et d'EUROVIA, afin d'obtenir des devis de réfection de la voirie communale.

Parmi ces chemins, a été estimé celui qui va de la Barésie au Puech, dans le seul but d'alimenter le dossier de négociation avec le Conseil départemental d'échange avec un tronçon de la départementale.

Compte-tenu du fait que les devis n'étaient pas comparables aisément, la commune a sollicité l'agence départementale Cantal Ingénierie & Territoires (CIT), qui a établi une estimation des travaux prévisionnels, document propre à consulter les entreprises

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'agence départementale CIT à consulter les entreprises sur la base de l'estimation réalisée.

Vu l'estimation des travaux prévisionnels, relative au renforcement et à l'assainissement de la voirie communale, en date du mois de juillet 2020,

SC EB TIL AP SL PB

CP JM AP SL PB

AD 1812 AIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'agence départementale CIT à consulter les entreprises.

7- OPERATION LOCATIVE POLYGONE - COMPLEMENT

Par délibération n°35_2016 du 22 juillet 2016, la commune de Calvinet (avant création de la commune nouvelle), a décidé de confier la réalisation de six pavillons locatifs à la société Polygone, selon bail à construction.

Lors du conseil municipal du 5 juin 2020, monsieur le Maire a informé le conseil municipal que le notaire en charge de l'opération demandait que cette délibération soit complétée en identifiant d'une part les parcelles objet du bail, et en indiquant la valeur résiduelle de la construction d'autre part. Les conseillers municipaux ont été destinataires du détail du prix de revient et du plan de financement

Enfin, la question s'était posée de savoir à quelle date devait prendre effet le bail. A cette dernière question, POLYGONE souhaite que ce type de baux prenne effet au 1er janvier de l'année civile.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Calvinet, n°35_2016 en date du 22 juillet 2016,

Vu la demande de l'étude notariale Jean-Marie HENRI et Anaïs MANHES-BLONDEAU,

Vu les précisions communiquées par la SA d'HLM POLYGONE le 9 juillet 2020,

La délibération susvisée est complétée comme suit :

F) Identification des parcelles

Les parcelles concernées par le bail à construction sont les suivantes :

-section AB n°571 Le Bourg Surface : 00ha 14 a 83 ca

-section AB N°572 Le Bourg. Surface : 00ha 09 a 19ca

G) Valeur résiduelle de la construction

La valeur résiduelle en fin de bail est déterminée en prenant 45% du prix de revient de l'opération (45% de 676 300,12 €, soit 304 335 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise monsieur le Maire à signer le bail à construction tel que complété.

SUCUMA DS AIU PC SC IIR ML JM PB CP BIZ SL AD AP

<u>8- ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE- Approbation du projet et demande de subvention auprès de 'Office français de la biodiversité (OFB)</u>

L'Office français de la biodiversité (OFB), établissement public, contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité, ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique.

L'OFB lance un appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » (ABC).

Un ABC est une démarche initiée au niveau communal (ou intercommunal), pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour la collectivité, afin de préserver et valoriser son patrimoine naturel, et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

La commune de Mourjou a réalisé en son temps un tel atlas. Engager une démarche à l'échelle de la commune de PUYCAPEL nécessitera la réactualisation de l'atlas de Mourjou.

Le projet de la commune de PUYCAPEL pourrait suivre 3 axes principaux, à savoir :

- -Axe 1 Diagnostic, avec inventaire des habitats et des espèces sur l'ensemble du territoire de Puycapel.
- -Axe 2 Sciences participatives, avec implication de la population et des écoles.
- -Axe 3 Utilisation de l'ABC pour initier d'autres projets impliquant divers publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet de création d'un atlas de la biodiversité communale et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office français de la biodiversité.

9- Attribution d'une prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Monsieur David AYMAR sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant que durant cette période, les agents municipaux toutes filières confondues ont été particulièrement mobilisés pour assurer la continuité de service en présentiel ou en télétravail et ont été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Covid 19,

SU EL MA DS SL PC SE CP TIL AR AIL PB TA AD UM BE Afin de prendre en considération la situation de ces agents qui, en raison de la nature de leurs missions, ont été exposés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer une prime exceptionnelle selon les modalités suivantes :

- La prime sera versée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public de la collectivité toutes filières confondues (administrative, technique, animation, sociale).
- La période de référence de calcul de cette dernière est comprise entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020
- Le plafond est fixé à 600 €
- La prime est calculée au prorata du temps de travail de chaque agent
- La prime est versée en une seule fois
- Le Maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères cités ci-dessus.

10-APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2021 POUR LES FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Il explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Ouï le discours de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

-d'accepter l'ensemble des propositions de coupes de type E2 récapitulées ci-dessous, ainsi que l'ensemble des destinations et modes de vente des coupes proposées.

Forêt	Parcelle	Surface à parcourir Volume présumé	Type de Coupe	Motif	Mode de Commercialisation
CALVINET	1_U	0.4 ha – 20 m3	E2	ONF-CF*	Vente publique sur pied
	7_A	3.4 ha – 309 m3	E2		5 a. p. 5 a.
CALVINET et PIERRAS	9_U	7.3 ha – 197 m3	E2	ONF-CF*	

(*) raison sylvicole – entretien du capital forestier

-de charger Monsieur le Maire des démarches auprès de l'ONF

SC EB TIL DS AN 88

FI AD AR BER

11-RESTAURATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE ST-MEDARD DE MOURJOU-DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019-76 DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

Considérant :

- -l'intérêt historique et patrimonial de l'église (une des chapelles, celle de saint Médard, date de 1505)
- l'étude approfondie du CAUE et de l'architecte du patrimoine Pierre-Jean TRABON, la collaboration de la Fondation du Patrimoine, et la longue réflexion pour la réussite de la mise en valeur de cet édifice riche en histoire,

Monsieur le Maire rappelle l'adoption du projet de restauration de l'intérieur de l'église Saint-Médard de Mourjou, établi par l'architecte du patrimoine Pierre-Jean TRABON pour un montant de travaux de 226 240,00 € HT en séance du 8 novembre 2019. Il indique que suite au choix des entreprises validé en séance du 13 décembre 2019, le montant total des travaux est réévalué comme suit : 165 448.38 € HT. Il propose de modifier le plan de financement en conséquence.

Le conseil municipal

1/APPROUVE le plan prévisionnel suivant :

TOTAL euros H.T	165 448.38 €
-Autofinancement	33 089.68 €
- Conseil départemental (Fonds Cantal Solidaire 2018)	10 000.00€
- Conseil régional	33 089.68 €
- DETR 2019 (Subvention accordée)	56 207.00 €
- DSIL 2020 - Part exceptionnelle	33 062.02 €

2/ SOLLICITE, Monsieur le Président du Conseil régional, pour l'obtention d'une subvention régionale

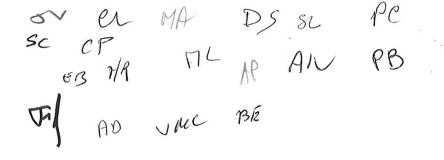
3/ AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

12-RESTAURATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE SAINT-MEDARD DE MOURJOU - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 -Part Exceptionnelle

Vu l'article L2334-42 du code général des collectivités territoriales

Considérant :

-l'intérêt historique et patrimonial de l'église (une des chapelles, celle de saint Médard, date de 1505),



- l'adoption du projet de restauration de l'intérieur de l'église Saint-Médard de Mourjou, établi par l'architecte du patrimoine Pierre-Jean TRABON pour un montant de travaux de 226 240,00 € HT en séance du 8 novembre 2019.
- le choix des entreprises validé en séance du 13 décembre 2019, avec un montant total des travaux réévalué comme suit : 165 448.38 € HT.
- -Considérant l'appel à projet lancé par la Préfecture du Cantal au mois de juillet 2020 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 Part exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose répondre à cet appel à projet en présentant le projet de restauration de l'Eglise Saint-Médard de Mourjou, selon le plan de financement ci-après.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

1/ VOTE le plan prévisionnel suivant :

TOTAL euros H.T	165 448.38 €
-Autofinancement	33 089.68 €
- Conseil départemental (Fonds Cantal Solidaire 2018)	10 000.00€
- Conseil régional	33 089.68 €
- DETR 2019 (Subvention accordée)	56 207.00 €
- DSIL 2020 – Part exceptionnelle	33 062.02 €

2/ SOLLICITE, Monsieur le Préfet, pour l'obtention d'une subvention au titre du DSIL 2020 - Part exceptionnelle,

3/ AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

13-AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE DE MOURJOU- Ratification de la convention CAUE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, comme convenu lors de la séance du 5 juin 2020, le CAUE a été consulté pour une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage de la commune de PUYCAPEL pour le projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier aux abords de l'Ecole de MOURJOU et la restauration de la cour de récréation.

Mme Christiaens, directrice du CAUE s'est rendue, le vendredi 17 juillet 2020, sur le site en étude d'aménagement : cour de l'école de Mourjou et abords. Elle a engagé une réflexion avec les élus participant à cette rencontre, étudié ce dossier et, comme convenu, a adressé à la commune un projet de convention proposant une mission qui permettra à la collectivité d'avoir un regard d'ensemble sur la mise en place des cheminements dans ce secteur du centre-bourg, d'anticiper les aménagements structurants le long de cette « Liaison douce », de porter un regard sur les différents espaces et le bâti et de proposer un accompagnement paysager de ce parcours.

SC CR MR TIL DS AIV PC SC CR MR TIL DS AIV PC ER THE JAN AR SL AD PSIZ SL Cette convention fait l'objet d'une contribution financière de la collectivité. Le montant de la contribution au fonctionnement du CAUE est de : 2 200 €

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ce projet de convention. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

14- INFORMATIONS DIVERSES

Rentrée scolaire

L'Education Nationale n'a pas autorisé la poursuite de la semaine de 4 jours mise en place lors de la reprise de l'école le 11 mai 2020, pour tenir compte des contraintes sanitaire liée à la pandémie COVID-19. Elle a demandé à la commune de reprendre le fonctionnement d'avant la période de confinement, à savoir la semaine de 4.5 jours. Cette reprise de la semaine de 4.5 jours a été réalisée à compter du 7 septembre 2020.

Une petite confusion a eu lieu concernant les rythmes scolaires, certains parents n'ayant pas reçu l'information par email. Afin de remédier à cela, un formulaire va être préparé et diffusé aux parents pour collecter les e-mails de chacun.

Aires de jeux

La commission « Loisirs » présente les différentes étapes d'aménagement des aires de jeux sur la commune de PUYCAPEL. Une première tranche a été programmée pour l'installation de jeux à Calvinet, dans la cour de l'école et à proximité. Un devis de 5 697 € TTC a été validé par la commission pendant l'été, et les jeux ont été livrés à l'atelier communal dans l'attente de leur installation.

Des devis ont été demandés pour le remplacement de la balançoire cassée au terrain du Puech, ainsi que pour le portique de Mourjou.

Antenne de téléphonie Mobile

TDF indique que les réglages sont en cours et que le pylône devrait être opérationnel cet automne.

Adressage Postal

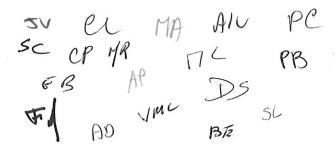
L'état d'avancement de l'adressage postal est évalué à 60 %. Il reste quelques points à revoir avec la Poste, par rapport à la numérotation. La commission ayant travaillé sur le dossier de l'adressage, se réunira à nouveau pour finaliser le dossier. Un appel est lancé à l'ensemble des élus souhaitant y participer. L'installation de la fibre est en cours sur le secteur de PUYCAPEL et devrait être accessible dans le courant du 1^{er} semestre 2021.

PLUI du Pays de Maurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux réunions d'information sur le PLUI du Pays de Maurs ont été fixées par la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne : une première réunion à destination des élus le vendredi 22 septembre à 14h et une réunion publique le jeudi 24 septembre à 20h, à la Maison France Services de Maurs.

Salon Agrilocal15

Monsieur le Maire informe l'assemblée du déroulement du prochain Salon Agrilocal15 fixé au 23 septembre 2020 à l'Atrium du Conseil départemental.



Voie communale de Jalenques

Monsieur le Maire présente le courrier d'Emmanuel JALENQUES qui fait part de sa satisfaction quant à l'implication de la commune de Puycapel dans la création de la voie communale de Jalenques. Monsieur le Maire indique également que le « défenseur des droits » a été saisi par deux personnes présentes à la réunion de conciliation sur le tracé de la voie communale de Jalenques. Il lui sera répondu courant septembre.

Plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux (PREB)

Monsieur le maire fait part du fait que la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne porte une opération dans le cadre du Plan de rénovation énergétique des bâtiments qui consiste à réaliser une mission d'ingénierie sur l'ensemble des bâtiments publics du territoire. Elle est chargée de lister les bâtiments communaux non identifiés lors du premier inventaire réalisé en 2019 et pour lesquels les communes souhaiteraient engager une rénovation énergétique, ceci afin de répondre à l'appel a projet DSIL. Le coût de la mission (audit énergétique, diagnostic technique, numérisation des plans, mise en place du logiciel de gestion et programmation des travaux) pourrait être financé à hauteur de 80%, le pourcentage restant étant à la charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à minuit.

- -La présence de cyanobactéries à la piscine de l'Estanquiol a obligé la commune à interdire la baignade pendant l'été. Monsieur le Maire indique que Marthe LAVAISSIERE s'est occupée du dossier, qu'elle fera une synthèse, avec une proposition de mission lors du prochain conseil.
- -Monsieur le Maire informe l'assemblée du fait qu'il doit rencontrer l'exécuteur testamentaire de Monsieur Peter GRAHAM le dimanche 6 septembre. Un échange a lieu concernant la possibilité de donner un nom à la place de l'église de Mourjou. La dénomination « place Peter GRAHAM » est évoquée. Les riverains seront consultés.
- -La toiture de la maison de Monsieur et Madame Alain CAUSSE se dégrade. Des tuiles du toit tombent sur la route. Un courrier leur sera adressé.
- -Monsieur Jean-Marc LABORIE informe les élus de la visite le 2 septembre à Calvinet de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour la définition des périmètres de protection des captages Puycapel et Faisan. La visite s'est bien passée. Un rapport sera transmis à la commune.

MA Just State of the state of t

1312